

REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2020

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La Filaventure Brun de Vian Tiran, organise un concours photographique, libre et gratuit en partenariat avec France Bleu Vaucluse

Le concours se déroule du 15 Juillet au 13 septembre 2020

ARTICLE 2- THÈME

La nature & les hommes pour un monde plus doux

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels à l'exclusion des membres du jury.

Une seule participation par personne est acceptée.

Le droit des photos sera entièrement cédé à La Filaventure Brun de Vian Tiran

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à :
lafilaventure@brundeviantiran.fr avec nom et prénom du candidat

La taille de la photo devra être de la meilleure qualité possible.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme » Titre_nom_prénom.jpg »

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours Brun de Vian-Tiran - photo-nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

La date et le lieu de la prise de vue

Une phrase de description

Les nom et prénom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'email du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 : PRIX

Enfants de moins de 12 ans

1er prix : Echarpe Camargue enfant
2nd prix : Une peluche Edgar
3ème prix : Carnet + 1 crayon La Filaventure

Jeunes 12-18 ans

1er prix : Une écharpe Camargue
2nd prix : Duo de pochettes ordinateur / tablette
3ème prix : Un Tote-Bag garni d'accessoires Brun de Vian-Tiran

Adultes :

1er prix : Un plaid Camargue avec sa sangle
2nd prix : Un châle Camargue ou une écharpe Camargue au choix
3ème prix : Un Tote-Bag garni d'accessoires Brun de Vian-Tiran

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les "coups de Coeur" seront publiés sur nos réseaux sociaux au fil de l'été. Ces coups de cœur seront librement choisis par Brun de Vian-Tiran.

Les gagnants auront leur photo sur un espace dédié du site internet du musée : www.lafilaventure.com

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Annonce des résultats sur les Réseaux Sociaux Facebook et INSTAGRAM

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Si les gagnants ne peuvent pas venir les chercher sur place, les prix seront envoyés par courrier.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé (à confirmer) d'un photographe professionnel, d'un styliste et de membres du Comité Création de Brun de Vian-Tiran

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure Brun de Vian-Tiran se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.